



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.16.1
25 juillet 2017

Français

Original : Anglais

12^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 16.1 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR LA RÉSOLUTION 11.3 RENFORCEMENT DES SYNERGIES ET PARTAGE
DES SERVICES COMMUNS ENTRE LES INSTRUMENTS DE LA FAMILLE CMS**

(Préparé par le Secrétariat)

Sommaire:

Comme demandé dans la résolution 11.3, le présent document contient un rapport sur la mise en œuvre du partage des services communs et des synergies entre les instruments de la Famille CMS.

La réalisation des activités décrites dans le présent rapport contribue aux Structures et stratégies futures de la CMS et à la mise en œuvre de la résolution 10.9 de la Famille CMS.

RAPPORT SUR LA RÉOLUTION 11.3 RENFORCEMENT DES SYNERGIES ET PARTAGE DES SERVICES COMMUNS ENTRE LES INSTRUMENTS DE LA FAMILLE CMS

Informations générales

1. La résolution 11.3, adoptée par la Conférence des Parties à sa 11^{ème} session (COP11), a établi un mandat pour faire avancer la question du partage des services communs et des synergies entre les instruments de la Famille CMS. Pour ce faire, la COP a adopté les dispositions suivantes:
 - 1) *Prie le Secrétaire exécutif, en consultation avec les secrétariats pertinents des instruments de la Famille CMS, de présenter une analyse indépendante et un rapport sur les incidences juridiques, financières, opérationnelles et administratives des mesures prises pour renforcer les synergies, notamment par un partage des services dans les domaines de services communs, aux organes décisionnels de la famille élargie de la CMS, avant la 44^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS et la tenue de la COP12, afin d'établir leurs avantages et leurs inconvénients;*
 - 2) *Invite les organes directeurs compétents des instruments de la CMS à examiner le rapport et à prendre une décision concernant le renforcement des synergies, notamment par un partage des services dans les domaines de services communs;*
 - 3) *Invite la Réunion des Parties à l'AEWA, lors de sa 6^{ème} session (MOP6), à examiner l'analyse indépendante et le rapport, et à prendre une décision sur la voie à suivre en ce qui concerne les synergies, notamment par un partage des services dans les domaines de services communs;*
 - 4) *Prie le Comité permanent de la CMS d'examiner les résultats de la 6^{ème} session de la Réunion des Parties (MOP6) de l'AEWA et de prendre une décision appropriée conformément à ce résultat, en vue de réaliser des plus grandes synergies, notamment par un partage des services dans les domaines de services communs, et de faire rapport à la COP12;*
 - 5) *Prie le Comité permanent de la CMS d'examiner les résultats des réunions des organes décisionnels des autres instruments de la Famille CMS et de prendre des décisions appropriées, conformément à ces résultats, en vue de réaliser des plus grandes synergies, notamment par un partage des services dans les domaines de services communs, et de faire rapport à la COP12;*
 - 6) *Charge le Secrétaire exécutif de la CMS de collaborer étroitement avec les Secrétaires exécutifs et les coordinateurs des instruments de la Famille CMS pour assurer la mise en œuvre des résultats des décisions du Comité permanent;*
 - 7) *Prie en outre le Secrétaire exécutif de rendre compte des résultats de ces décisions au PNUJ, au regard du processus en cours dans le cadre du PNUJ sur l'efficacité des dispositions administratives et la coopération programmatique entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement, afin d'obtenir le soutien administratif nécessaire pour promouvoir une mise en œuvre cohérente et efficace de la CMS;*
 - 8) *Prie le Secrétaire exécutif, en étroite consultation avec le Secrétaire exécutif de l'AEWA, de faire rapport sur les résultats de la phase pilote et sur la mise en œuvre de la présente résolution à la COP12.*

Le présent rapport décrit les résultats des mesures prévues dans la résolution 11.3, pour examen par la COP.

Analyse indépendante

2. Une analyse indépendante a été effectuée, couvrant les incidences juridiques, financières, opérationnelles et administratives des mesures prises pour renforcer les synergies notamment par un partage des services dans les domaines de services communs. Le rapport a mis l'accent sur les services de secrétariat assurés par les instruments de la Famille CMS. Le délai prévu pour achever le rapport, entre la COP11 et la 44^{ème} réunion du Comité permanent, était très court, car le financement nécessaire ne fut disponible qu'à partir de janvier 2015. Néanmoins, le rapport a été achevé en temps voulu et a permis à deux reprises à toutes les Parties, aux membres des Comités directeurs, consultatifs et techniques des instruments de la CMS de faire des observations sur les premier et deuxième projets de rapport. L'ensemble des observations faites sur les projets de rapport a été mis à disposition en ligne pour la 44^{ème} réunion du Comité permanent, dans le document UNEP/CMS/StC44/15.1/Annex 2/Rev.1.

3. L'analyse indépendante s'est basée sur un examen de plusieurs sources distinctes, dont:
 - L'analyse de bureau sur l'expérience acquise au sein de la Famille CMS, ainsi que dans d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (en particulier les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm);
 - Les publications sur des expériences pertinentes dans le secteur privé et le secteur public national;
 - Les politiques générales en vigueur au sein de la Famille CMS et de la gouvernance mondiale sur l'environnement, telles que reflétées plus généralement dans des documents pertinents;
 - Des entretiens avec un certain nombre de parties prenantes.

4. L'analyse a présenté plusieurs options différentes pour renforcer les services communs et les synergies, aux fins d'examen par la 44^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS. Ces options sont résumées ci-après:
 - Option 1: Des initiatives non institutionnalisées visant à renforcer les synergies. Cette option n'impliquerait aucun partage (supplémentaire) de services entre les secrétariats de la Famille CMS, mais inclurait des initiatives non institutionnalisées continues et potentiellement intensifiées.
 - Option 2: Un partage des services progressif. Cette option comprendrait une mise en œuvre supplémentaire progressive et une expansion supplémentaire des services communs. En plus de l'unité commune actuelle de la CMS/AEWA sur la communication, la gestion de l'information et la sensibilisation, d'autres unités communes dans des domaines adaptés, tels que les services de conférence, le renforcement des capacités ou l'appui à la mise en œuvre, pourraient être créées dans le cadre d'un processus graduel au fil du temps.
 - Option 3: Une réalisation immédiate de tous les services partagés pertinents en une seule fois. Cette option consisterait en un partage intégral immédiat de tous les services de secrétariat pertinents (pour les Secrétariats basés à Bonn), en créant plusieurs unités de services communs simultanément.

5. Les consultants ont présenté leurs conclusions au Comité permanent. Après avoir examiné l'analyse et débattu sur différents points, le Comité permanent a convenu que la meilleure approche pour aller de l'avant sur la question des services communs et des synergies au sein de la Famille CMS était une approche graduelle. Deux autres parties plus opérationnelles de la décision ont été convenues également, à savoir, que la

meilleure approche pour mettre en œuvre des services communs entre les instruments de la CMS et de l'AEWA était d'avoir un accord mutuel entre les Secrétaires exécutifs concernant les services potentiels, en consultation et avec l'avis du PNUE, proposant des services convenus aux Comités permanents, pour approbation, ainsi que des rapports périodiques sur les progrès accomplis, les enseignements tirés et les économies réalisées par les Comités permanents; et, deuxièmement, que n'importe quel service commun proposé ne devrait pas générer une charge financière supplémentaire, devrait améliorer l'efficacité et devrait permettre aux secrétariats de préserver leur identité.

6. Les membres du Comité permanent se sont mis d'accord sur un projet de décision, qui figure dans l'Encadré 1. Il fut convenu également que le président du Comité permanent transmettrait cette décision, au nom du Comité permanent, à la Réunion des Parties à l'AEWA à sa 6^{ème} session (MOP6), qui se tiendrait trois semaines plus tard, aux fins d'examen par celle-ci.

ENCADRÉ 1 : DÉCISION DU COMITÉ PERMANENT SUR LE RENFORCEMENT DES SYNERGIES ET LES SERVICES COMMUNS ENTRE LES INSTRUMENTS DE LA FAMILLE CMS, TOUT EN RESPECTANT L'AUTONOMIE JURIDIQUE DE CHAQUE INSTRUMENT DE LA FAMILLE CMS

Rappelant la résolution CMS 11.3 sur « le renforcement des synergies et les services communs entre les instruments de la Famille CMS » et le rôle du Comité permanent pour faire avancer cette question durant la période intersessions de la COP, notamment en établissant les avantages et les inconvénients basés sur l'analyse indépendante, pour examiner les textes issus des réunions des organes décisionnels d'autres instruments de la Famille CMS, et pour prendre des décisions appropriées s'alignant sur ces résultats, en vue de réaliser des plus grandes synergies, notamment par un partage des services dans les domaines de services communs et de faire rapport à la COP12;

Rappelant aussi la décision de la 9^{ème} réunion du Comité permanent de l'AEWA, qui a demandé au Secrétaire exécutif de l'AEWA et au Secrétaire exécutif de la CMS de renforcer plus avant les synergies entre l'AEWA et la CMS, et de prendre des mesures pour fusionner des services communs et des domaines communs afin de réorienter les initiatives des secrétariats vers un renforcement de l'appui à la mise en œuvre;

Accueille avec satisfaction l'analyse indépendante et le rapport sur les incidences juridiques, financières, opérationnelles et administratives des mesures prises pour renforcer les synergies, notamment par un partage des services dans les domaines de services communs au sein des organes décisionnels de la Famille CMS élargie;

Prend note du fait que l'analyse indépendante contient des informations importantes sur le potentiel offert par des services communs au sein de la Famille CMS. Elle souligne les avantages et les inconvénients généraux découlant d'un renforcement de la coopération, tout en notant également que d'autres formes de synergies importantes pourraient être créées avec les instruments de la CMS situés en dehors de Bonn;

Soulignant que le but d'un partage des services entre les instruments de la CMS est de combler les lacunes, de s'appuyer mutuellement, de produire des efficacités et d'augmenter les résultats, et qu'un partage de services communs devrait avoir comme objectif de renforcer la mise en œuvre des instruments concernés et d'optimiser l'utilisation efficace et efficiente des ressources à tous les niveaux;

Décide d'utiliser une approche graduelle pour les instruments basés à Bonn et prend note du fait que les domaines de services communs potentiels suggérés par l'analyse indépendante comme pouvant bénéficier le plus d'approches communes incluent le renforcement des capacités, les questions de mise en œuvre plurisectorielle, les services de conférence et la recherche de financements;

Convaincu que la meilleure approche pour réaliser des services communs entre les instruments de la CMS et de l'AEWA, sous réserve d'une décision en ce sens de la MOP AEWA, est d'avoir un accord mutuel entre les Secrétaires exécutifs sur les services potentiels, en consultation et avec l'avis du PNUE, et de proposer des services convenus aux Comités permanents, pour approbation, ainsi que d'établir des rapports périodiques sur les progrès accomplis, les enseignements tirés et les économies réalisées par les Comités permanents.

Convient que tout service commun proposé ne devrait pas générer une charge financière supplémentaire pour les Secrétariats et devrait préserver leur identité et améliorer leur efficacité;

Invite la 6^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA à examiner l'analyse indépendante et la présente décision du Comité permanent de la CMS, et à envisager de renforcer davantage les services communs avec la CMS;

Invite le président du Comité permanent de la CMS, qui est aussi le président du Comité permanent de l'AEWA, à transmettre les résultats de la 44^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS sur le renforcement des services communs à la 6^{ème} Session de la Réunion des Parties à l'AEWA, aux fins d'examen par les Parties;

Invite les autres instruments de la Famille CMS, en commençant par les instruments basés à Bonn, à envisager de créer des services communs et des synergies avec la Famille CMS, par des décisions adéquates émanant de leurs organes directeurs respectifs, et à transmettre ces décisions au Comité permanent afin d'élaborer une voie à suivre pour les propositions de services communs.

6^e session de la Réunion des Parties à l'AEWA

7. La MOP6 AEWA a été saisie de quatre documents sur les dispositions relatives aux services communs avec la CMS. Il s'agissait de: 1) la décision de la 44^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS, invitant la MOP, comme demandé par la COP11 CMS, à envisager une approche graduelle pour un partage de services communs; 2) l'analyse indépendante qui avait été présentée comme document d'information (UNEP/AEWA/MOP/Inf/6.8); 3) un rapport du Secrétaire exécutif de l'AEWA sur l'équipe commune de la CMS/AEWA chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation (UNEP/AEWA/MOP6.10/Rev.1); 4) la décision prise à la 9^{ème} réunion du Comité permanent de l'AEWA, qui demande au Secrétaire exécutif de l'AEWA et au Secrétaire exécutif de la CMS « de renforcer davantage les synergies entre l'AEWA et la CMS et de prendre des mesures pour fusionner des services communs et des domaines communs, en vue de réorienter les initiatives des Secrétariats vers un renforcement de l'appui à la mise en œuvre ».

8. Après avoir examiné ces documents, la MOP6 AEWA a adopté la résolution suivante (UNEP/AEWA/MOP6/Res.6.22) pour faire avancer la question des services communs et des synergies entre les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA:
 - 1) *Convient de poursuivre et affiner l'expérience pilote de l'équipe commune chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation, en tenant compte des leçons tirées par les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA;*
 - 2) *Charge les Secrétariats PNUE/AEWA et PNUE/CMS de développer une proposition dans un délai de trois mois après la MOP6 présentant en détail les modalités de mise en œuvre de l'unité commune, incluant entre autres le temps de travail du personnel et les ratios de partage du budget, la structure de gestion et les indicateurs de surveillance et d'évaluation, à soumettre à l'approbation du Comité permanent;*
 - 3) *Demande en outre au Comité permanent d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'unité commune;*
 - 4) *Charge également le Comité permanent de présenter un rapport écrit à la MOP7 sur les résultats et les expériences de ces dispositions, et de faire des recommandations sur la voie à suivre;*
 - 5) *Décide d'utiliser une approche graduelle pour renforcer les synergies dans les domaines de services communs avec la Famille CMS et note que les domaines potentiels qui sont mentionnés dans l'analyse comprennent le renforcement des capacités, l'aide à la mise en œuvre plurisectorielle, les services de conférences et la recherche de financements;*
 - 6) *Décide en outre que la mise en œuvre de services communs entre les instruments de l'AEWA et de la CMS se fera par le biais d'un accord mutuel des Secrétaires, exécutifs, après consultation des membres du personnel concerné, à propos des services potentiels en utilisant l'expertise du PNUE, et en proposant ces services potentiels aux deux Comités permanents pour approbation, et en présentant aux Comités permanents des rapports réguliers sur les progrès réalisés, les leçons apprises et les économies financières réalisées;*
 - 7) *Demande aux Secrétariats, lorsqu'ils feront leurs propositions aux Comités permanents, d'inclure des scénarios fiables et concrets étayant les gains d'efficacité et d'efficience prévus et d'exposer les mesures destinées à assurer la transparence du procédé de mise en œuvre et d'utilisation des ressources, que la CMS et l'AEWA mettront respectivement en place une fois les propositions adoptées, et invite à cet égard le Comité permanent de l'AEWA, après consultation des Parties contractantes, à prendre des*

décisions sur les propositions d'approches communes pour les services dans les domaines de service communs, dans le cadre de la présente résolution, et à en rendre compte à la MOP7;

- 8) *Convient que tout service commun ne devra impliquer aucune exigence financière supplémentaire aux Secrétariats et devra préserver l'indépendance des Secrétariats, respecter les compétences de la Convention et de ses Accords et accroître leur efficacité et leur efficacité;*
 - 9) *Confirme qu'un Secrétaire exécutif commun à l'AEWA et à la CMS n'est pas une option souhaitée.*
9. Après la MOP6 AEWA, les Secrétaires exécutifs de la CMS et de l'AEWA ont élaboré une proposition qui a détaillé les dispositifs de mise en œuvre de l'unité commune, y compris le temps de travail du personnel et les ratios de partage du budget, la structure de gestion, et les indicateurs de surveillance et d'évaluation. La proposition a nécessité plus de temps que les trois mois initialement prévus par la MOP, mais le Comité permanent de l'AEWA est resté informé et a accordé un temps supplémentaire au Secrétaire exécutif, vu la complexité de la tâche. La proposition concernant une Unité commune chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation (IMCA) a été diffusée le 27 septembre 2016 et approuvée par les membres du Comité permanent de l'AEWA le 24 octobre 2016, comme demandé par la résolution 6.22. Le texte intégral de cette proposition a été transmis au Comité permanent de l'AEWA dans le document AEWA/StC12.16, pour sa 12^{ème} session.
10. Les principaux éléments du dispositif fonctionnel de l'unité commune incluent:
- Des dispositions sur le partage des coûts, soit un tiers AEWA et deux tiers CMS, fondées sur la taille financière des budgets des deux Secrétariats.
 - Le personnel d'IMCA assurera lui-même quotidiennement un suivi de son temps de travail, afin de calculer la valeur monétaire des services fournis aux deux instruments, en tenant compte des limitations éventuelles de l'outil de suivi. Ce suivi sera effectué par un logiciel de suivi du temps de travail et des tâches accomplies pertinent.
 - Des indicateurs seront utilisés pour suivre la mise en œuvre du dispositif fonctionnel de l'unité commune et les indicateurs qui mesurent la réalisation des objectives de la phase pilote.
 - Les principaux domaines de travail de l'unité commune incluent la gestion de l'information (par exemple, le site internet, les espaces de travail en ligne du comité technique/scientifique, la mise au point d'un système d'inscription aux réunions, et la maintenance technique), la coordination des processus de rapports nationaux (par exemple, la maintenance et la gestion de l'outil de présentation des rapports en ligne (ORS), les nouvelles et les services médias, des événements et campagnes spécifiques, la conception informatique, la production/écriture de contenu, les produits audiovisuels/multimédias, et les activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CEPA)).
 - Deux semaines après l'approbation de la proposition par le Comité permanent de l'AEWA, un nouveau mémo inter-organismes a été signé par les deux Secrétaires exécutifs et envoyé au personnel des secrétariats du PNUE/AEWA et du PNUE/CMS, afin d'annoncer les nouveaux dispositifs et les indicateurs connexes.

Examen par le Comité permanent de la CMS des résultats de la 6^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA (MOP6)

11. Conformément aux dispositions de la résolution 11.3, le Comité permanent était chargé d'examiner les résultats de la MOP6 AEWA et de prendre des mesures appropriées pour appliquer ces résultats. Le présent rapport sur la mise en œuvre de la résolution

11.3 décrit les mesures qui ont été prises.

12. Tout d'abord, le rapport couvre les mesures prises par le Comité permanent, et vise donc à répondre à la demande de la COP de faire rapport à ce sujet. Deuxièmement, la COP11 avait envisagé des délais pour une décision sur des services communs entre les différents instruments de la CMS, compte tenu de l'analyse indépendante, et sur la voie à suivre, ainsi que la nécessité de faire une proposition sur la meilleure façon d'aller de l'avant à la MOP6 AEWA. Anticipant cela, la COP a pris conscience de la nécessité de faire avancer cette question au sein des différents organes entre la COP11 et la COP12, et a donc chargé le Comité permanent de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.
13. Cependant, l'approche retenue à la 44^{ème} réunion du Comité permanent a été de proposer des domaines de collaboration généraux pour des services communs, en laissant le soin aux Secrétaires exécutifs des instruments concernés de faire une proposition au Comité permanent, pour examen. Cette approche a été retenue également par la Réunion des Parties à l'AEWA, dans la résolution 6.22. Le Comité permanent de la CMS et la MOP AEWA ont donc convenu d'un cadre général sans calendrier spécifique, et ont donné toute latitude aux Secrétariats pour convenir de services communs en utilisant une approche graduelle.
14. A ce jour, aucune proposition de nouveaux services communs n'a été transmise au Comité permanent par les Secrétaires exécutifs. L'approche graduelle avait envisagé un « apprentissage par l'action » et une continuité et une stabilité pour l'ensemble des travaux des secrétariats de la CMS et de l'AEWA. Par cette approche, les Secrétaires exécutifs de la CMS et de l'AEWA ont mis l'accent, depuis la MOP6 AEWA, sur une redéfinition de la phase pilote entreprise par les deux Secrétariats dans le domaine de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation (IMCA).
15. A la 45^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS, les Secrétaires exécutifs de l'AEWA et de la CMS ont fait rapport sur les progrès accomplis depuis la 44^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS. Le Secrétaire exécutif de la CMS a souligné que l'équipe commune chargée de la communication avait été efficace depuis sa création en 2014 et qu'elle continuait de s'améliorer. Sous réserve de l'approbation des organes directeurs de la CMS et de l'AEWA, les Secrétaires exécutifs renforceront davantage les structures, les modalités de gestion et les programmes de travail communs de l'équipe commune chargée de la communication. Le programme pilote couvrant la communication, la gestion de l'information et la sensibilisation sera consolidé davantage avant de se pencher sur d'autres services communs ou d'élargir les services communs à EUROBATS.

Coopération et coordination des Secrétaires exécutifs avec le PNUE et ses travaux sur les synergies avec les AME

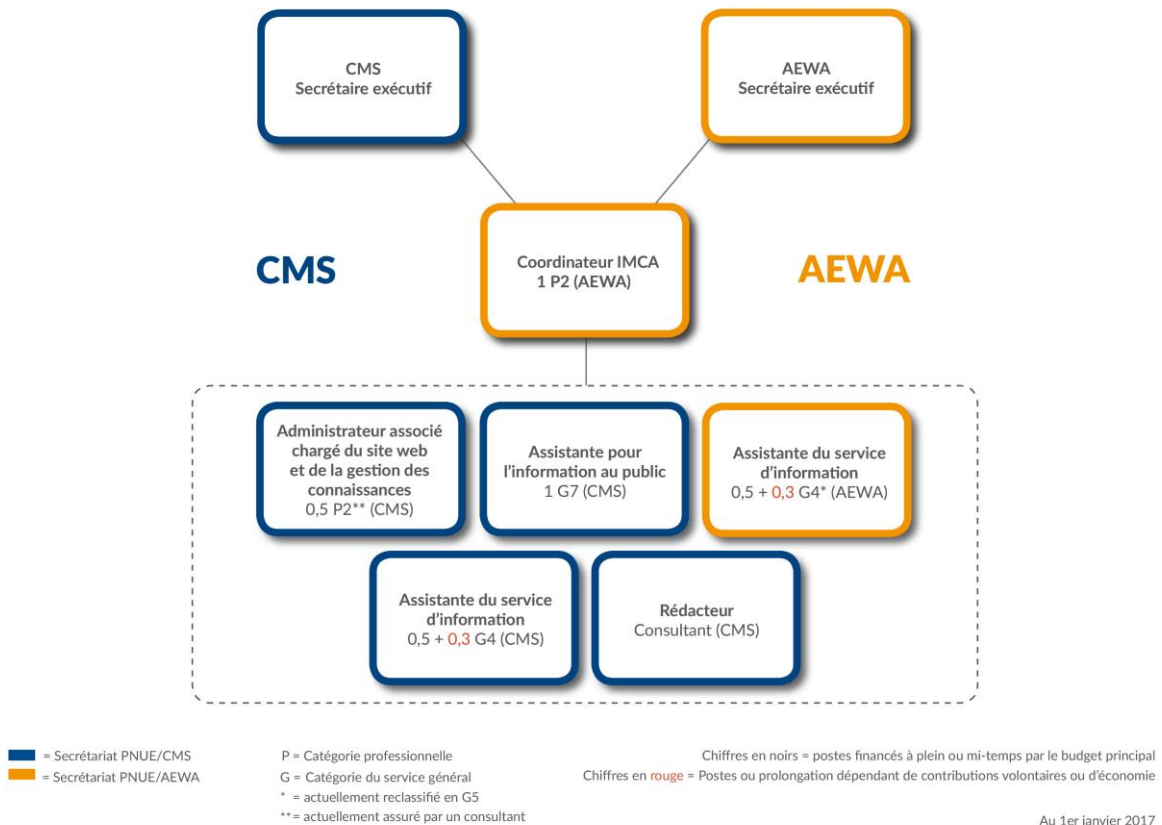
16. Le Secrétaire exécutif a rendu compte des résultats de la décision prise à la 44^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS et à la MOP6 AEWA au Directeur exécutif du PNUE en février 2015. Une réunion s'est tenue à Nairobi le 28 février 2015 avec le Directeur exécutif du PNUE et les Secrétaires exécutifs de la CMS, de l'AEWA et d'EUROBATS. Des débats ont été menés concernant une collaboration stratégique avec la Famille CMS, notamment sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable, le changement climatique, et le Plan stratégique pour la biodiversité et ses Objectifs d'Aichi. Il fut décidé que les trois Secrétariats favoriseraient une harmonisation stratégique sur ces questions et que toute future planification stratégique sur la biodiversité dans le cadre des accords conclus au titre de la CMS alignerait cette planification stratégique sur les Objectifs d'Aichi et les Objectifs de développement durable, comme cela a été déjà fait par les principaux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité.

17. Il fut convenu de travailler en étroite collaboration pour mettre en œuvre la résolution 11.3 de la CMS sur « le renforcement des synergies et les services communs entre les instruments de la Famille CMS ». Il fut convenu également que le processus de transition vers des services communs devrait être compris comme faisant partie intégrante d'un processus plus large de synergies pouvant favoriser une utilisation plus efficace des ressources financières et fournir des services de haute qualité aux Parties.
18. Le Directeur exécutif et les Secrétaires exécutifs ont aussi décidé que sous la direction du Secrétaire exécutif de la CMS, une réunion commune devrait avoir lieu tous les trois mois, afin de discuter de la collaboration stratégique, y compris des services communs potentiels et de la recherche de financements. Cette réunion devrait adopter un plan d'action interne annuel, définissant des priorités claires, des jalons et des échéances, et assurant un suivi de sa mise en œuvre. Un mémo interne du Directeur exécutif du PNUE sur les points convenus a été transmis aux Secrétaires exécutifs de la Famille CMS le 5 avril 2016.
19. Une première réunion s'est tenue entre les Secrétaires exécutifs de la CMS, de l'AEWA et d'EUROBATS le 1^{er} octobre 2016, au cours de laquelle un plan d'action a été examiné et élaboré. Il fut convenu également d'organiser une réunion mensuelle sur les questions administratives et financières, en plus de la réunion sur la gestion périodique déjà organisée depuis un certain temps entre les Secrétariats.
20. D'autres collaborations avec le PNUE sur les synergies se sont poursuivies, avec la pleine participation du Secrétariat dans le cadre des synergies créées avec les travaux des accords multilatéraux sur l'environnement.

Phase pilote - gestion de l'information, communication et sensibilisation

21. L'Unité chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation (IMCA) est administrée conjointement par le Secrétaire exécutif de la CMS et le Secrétaire exécutif de l'AEWA, tandis que le coordinateur de l'IMCA (le responsable de l'information de l'AEWA) est chargé de la gestion quotidienne de l'équipe. Au cours des trois années écoulées depuis la mise en place de l'unité, en janvier 2014, des progrès substantiels ont été accomplis pour transformer l'unité en équipe commune efficace chargée de répondre à un large éventail de besoins en matière de communication, de gestion de l'information et de sensibilisation au sein des Secrétariats CMS et AEWA. Les résultats obtenus ont augmenté de manière significative depuis la création de l'équipe commune.
22. L'équipe s'occupe de la gestion et du développement de contenus du site Internet de la CMS et des médias sociaux, elle fournit des flashs d'information, des communiqués de presse, une liaison avec les médias, des campagnes, des messages électroniques, des informations extérieures, une production de vidéos, et la gestion du système de présentation des rapports en ligne.
23. Depuis janvier 2017, les travaux de l'IMCA sont guidés par un Programme de travail annuel (PoW), élaboré par le coordinateur de l'IMCA et approuvé par les Secrétaires exécutifs de la CMS et de l'AEWA. Le Programme de travail annuel a permis d'améliorer la planification générale et facilité l'établissement de priorités dans les travaux de l'Unité commune chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation, pour chaque Secrétariat sur une base annuelle.
24. L'AEWA et la CMS ont élaboré des stratégies de communication stratégiquement harmonisées, qui constituent la base des travaux effectués par les deux Secrétariats.
25. Les deux Secrétaires exécutifs ont exprimé leur satisfaction concernant les progrès accomplis et la performance de l'équipe commune IMCA à la 45^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS et à la 12^{ème} réunion du Comité permanent de l'AEWA.

ORGANIGRAMME DE L'UNITÉ COMMUNE CHARGÉE DE LA GESTION DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION (IMCA) AUPRÈS DES SECRÉTARIATS DU PNUE/CMS ET PNUE/AEWA



Conclusion

26. La résolution 11.3 a été pleinement mise en œuvre et un accord a été conclu entre la CMS et l'AEWA concernant la phase pilote. En retenant une approche graduelle, les Secrétariats ont aussi adopté un processus permettant d'introduire d'autres services communs dans l'avenir. Le processus fonctionne bien et d'autres mesures, selon que de besoin, pourront être prises par les Secrétaires exécutifs, par le biais des Comités permanents, ou lors des futures sessions de la Conférence des Parties ou de la Réunion des Parties.

Actions recommandées

Il est recommandé que la Conférence des Parties prenne note du présent rapport.